

Modalités de participation à l'assemblée générale du 26 mai 2021, tenue à huis clos

**IL NE VOUS SERA PAS POSSIBLE D'ÊTRE PHYSIQUEMENT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
QUI SE TIENDRA EXCEPTIONNELLEMENT À HUIS CLOS**

Aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Il ne sera pas possible de demander des amendements ou résolutions nouvelles en séance.

ASSISTER À LA RETRANSMISSION EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale sera retransmise en direct sur le site Internet de la Société, avec le lien suivant : <https://www.safran-group.com/fr/finance/assemblee-generale>.

Vous pouvez également écouter l'assemblée générale par voie de conférence téléphonique, en composant le +33 1 70 71 01 59 (numéro vert pour la France uniquement), avec le code participant suivant : 78634824#

TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS EN AMONT DE L'ASSEMBLÉE PAR INTERNET

Actionnaires au nominatif

Pour voter, donner pouvoir au Président/adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ou donner pouvoir à un tiers (ou révoquer ou modifier cette procuration), par Internet

Vous devrez vous connecter au site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>) et suivre les instructions données à l'écran afin d'accéder à la plateforme électronique de vote Votaccess où vous pourrez saisir vos instructions de vote.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le numéro suivant : 0 826 100 374 (ou le 00 33 1 57 43 75 00 pour les appels depuis l'étranger), ou adresser une demande via le formulaire de contact (enveloppe en haut à droite) de la page d'accueil du site Planetshares.

Vous pouvez voter, donner pouvoir au Président ou adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, jusqu'à la veille de l'assemblée (25 mai 2021) à 15 heures, heure de Paris.

Si vous donnez procuration à un tiers (toute personne autre que le Président) :

La date limite de réception des mandats avec indication du mandataire (autre que le Président), y compris par voie électronique, **est fixée au 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris** (de même que la révocation d'un mandataire et la désignation d'un nouveau mandataire).

Le mandataire ne pourra pas assister physiquement à l'assemblée générale et ne pourra qu'exercer un vote à distance en votre nom, en envoyant le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance téléchargeable sur le site de la Société, par message électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard le 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris.

Actionnaires au porteur

Pour voter ou donner pouvoir au Président/adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, par Internet

Si votre intermédiaire financier **est connecté à Votaccess**, vous devrez vous identifier sur son portail Internet avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Safran et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme de vote Votaccess, sur laquelle vous pourrez saisir vos instructions de vote.

	<p>Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté à Votaccess, vous devrez lui transmettre vos instructions de vote, votre intermédiaire financier devant ensuite se charger d'envoyer ces instructions à BNP Paribas Securities Services.</p> <p>La date limite de réception des pouvoirs donnés au Président et des procurations sans indication de mandataire est fixée au 25 mai 2021, à 15 heures, heure de Paris.</p> <p><u>Pour donner pouvoir à un tiers (toute personne autre que le Président) ou révoquer ou modifier cette procuration, par internet</u></p> <p>La date limite de réception des mandats avec indication du mandataire (autre que le Président), y compris par voie électronique, est fixée au 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris (de même que la révocation d'un mandataire et la désignation d'un nouveau mandataire).</p> <p>Si votre intermédiaire financier est connecté à Votaccess, vous suivez la même procédure que ci-dessus.</p> <p>Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté à Votaccess, l'instruction est envoyée un courriel à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.</p> <p>Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une attestation de participation au service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services.</p> <p>Le mandataire (autre que le Président) ne pourra pas assister physiquement à l'assemblée générale et ne pourra qu'exercer un vote à distance en votre nom, en envoyant le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance téléchargeable sur le site de la Société, par message électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard le 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris.</p>
<p>TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS EN AMONT DE L'ASSEMBLEE PAR VOIE POSTALE</p>	
<p>Actionnaires au nominatif</p>	<p><u>Pour voter, donner pouvoir au Président/adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ou donner pouvoir à un tiers autre que le Président (ou révoquer ou modifier cette procuration), par voie postale</u></p> <p>Les instructions envoyées par voie postale ne seront prises en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés, parvenus à BNP Paribas Securities Services, trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 22 mai 2021.</p> <p>Vous devez compléter et signer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance joint à la convocation (en cochant notamment la case correspondant à votre choix) et l'adresser au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.</p> <p>Si par exception, vous étiez amené à devoir utiliser le formulaire vierge téléchargeable sur le site de la Société, veillez à bien compléter vos nom, prénom, adresse et si possible votre code actionnaire (numéro actionnaire au nominatif) figurant sur toute communication que vous recevez de la part de BNP Paribas Securities Services.</p> <p>En cas de pouvoir avec indication du mandataire, le mandataire ne pourra pas assister physiquement à l'assemblée générale et ne pourra qu'exercer un vote à distance en votre nom, en envoyant le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance téléchargeable sur le site de la Société, par message électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard le 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris.</p>
<p>Actionnaires au porteur</p>	<p><u>Pour voter, donner pouvoir au Président/adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ou donner pouvoir à un tiers (ou révoquer ou modifier cette procuration), par voie postale</u></p> <p>Les instructions ne seront prises en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés, parvenus à BNP Paribas Securities Services, trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale (soit le 22 mai 2021).</p> <p>Vous pouvez solliciter de votre intermédiaire financier un formulaire unique de vote vous permettant de voter par correspondance, donner pouvoir au Président/adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ou vous faire représenter par une autre personne.</p> <p>Votre intermédiaire habilité se chargera de transmettre le formulaire de vote dûment rempli et signé, accompagné d'une attestation de participation, à BNP Paribas Securities Services.</p>

En cas de pouvoir avec indication du mandataire, le mandataire ne pourra pas assister physiquement à l'assemblée générale et ne pourra qu'exercer un vote à distance en votre nom, en envoyant le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance téléchargeable sur le site de la Société, par message électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard le 22 mai 2021 à minuit, heure de Paris.

POSER DES QUESTIONS ECRITES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LEGAL (SPECIFIQUE COVID-19) APPLICABLE ACTUELLEMENT

Les actionnaires peuvent **poser des questions écrites** à la Société, à compter de la date à laquelle les documents soumis à l'Assemblée Générale auront été publiés sur le site Internet de la Société. Ces questions doivent être **adressées au Président du Conseil d'administration** à l'adresse du siège social de Safran (2, boulevard du Général Martial Valin, 75724 Paris Cedex 15), **par lettre RAR ou à l'adresse électronique** suivante : actionnaire.individuel@safrangroup.com.

Pour être prises en comptes, **elles doivent être réceptionnées par la Société avant la fin du deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 24 mai 2021 à minuit**, heure de Paris et elles doivent impérativement être **accompagnées d'une attestation d'inscription en compte**.

Une réponse commune peut être apportée aux questions qui présentent le même contenu.

L'ensemble des questions écrites reçues dans ce cadre légal et des réponses qui y sont apportées (y compris les réponses qui seraient apportées en séance), **seront publiées sur le site Internet** de la Société dans la rubrique consacrée à l'Assemblée Générale, dans les délais requis par la réglementation en vigueur.

DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES MIS EN PLACE PAR SAFRAN POUR PRESERVER LE DIALOGUE ACTIONNARIAL

Outre le dispositif légal de questions écrites ci-dessus, Safran a mis en place deux dispositifs spécifiques supplémentaires, pour permettre un dialogue le plus direct possible avec les actionnaires à l'occasion de cette Assemblée :

1. Module de questions par écrit sur le site Internet

Un module sera accessible sur le site Internet dans la rubrique dédiée à l'Assemblée, permettant de poser des questions écrites directement via le site Internet de Safran. Ce module sera ouvert du 24 mai 2021 à 9 heures au 26 mai 2021 à midi.

Une équipe de modération regroupera les questions ainsi reçues par thèmes. Il sera répondu durant la séance de questions-réponses de l'Assemblée, dans la limite du temps imparti à cette séance, au plus grand nombre possible de questions reçues via ce module, la priorité étant donnée aux thèmes les plus représentatifs se dégageant des questions reçues.

2. Questions orales en direct pendant l'Assemblée

Les actionnaires pourront également poser leurs questions en séance par téléphone, au numéro indiqué supra permettant de suivre l'assemblée générale par téléphone (+33 1 70 71 01 59 (numéro vert pour la France uniquement), avec le code participant 78634824#).

Lors de la séance de questions-réponses de l'Assemblée, la priorité sera avant tout donnée aux questions orales en direct, avant de répondre aux questions reçues par écrit dans le cadre du module de questions du site Internet, le tout dans la limite du temps imparti à cette séance.